

DEPARTEMENT  
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 30 juin 2017**

Le nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice  
est de 35

L'an deux mille dix-sept le trente juin à huit heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois juin deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

### OBJET

**MARCHE DE  
MAITRISE D'ŒUVRE  
RELATIF AUX  
TRAVAUX DE  
REAMENAGEMENT  
DU PARC DES  
BRUYERES -  
AVENANT N° 1 AU  
MARCHE PASSE  
AVEC LA SOCIETE  
SILVA  
LANDSCAPING  
(MARCHE 20/13).**

#### PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Patrick CARROUER, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Patrick CARROUER, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Madeline DA SILVA par Guillaume ROUSSEAU, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Jean DESLANDES par Françoise BALTEL, Malika DJERBOUA par Christine MADRELLE, Claude ERMOGENI par Liliane GAUDUBOIS, Narcisse NGAKA par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Johanna BERREBI, Irina SCHAPIRA par Valérie LEBAS, Marlene UZAN par Arnold BAC, Sandie VESVRE par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

#### SECRETAIRE :

Johanna BERREBI

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170630-D104\_17-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2017  
Date de réception préfecture : 05/07/2017

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

**OBJET : MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DU PARC DES BRUYERES - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIETE SILVA LANDSCAPING (MARCHÉ 20/13).**

**LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code des Marchés Publics et notamment son article 20,

**VU** le marché de maîtrise d'œuvre n°20/13 relatif aux travaux de réaménagement du Parc des Bruyères, signé le 19 juillet 2013 avec la société SILVA LANDSCAPING sise 45 rue Lepic 75018 PARIS, d'un montant de 30 000 € HT soit 35 880 € TTC (TVA à 19,6 %),

**CONSIDERANT** que la mission de maîtrise d'œuvre a été engagée en juillet 2013, soit bientôt 4 ans pour une mission évaluée initialement à 2 ans,

**CONSIDERANT** que des éléments non prévus dans la mission de base doivent être demandés,

**CONSIDERANT** qu'une coordination non prévue initialement est nécessaire entre le chantier de l'EPHAD et la parcelle du projet, l'avancement du chantier de l'EPHAD qui devait initialement avoir lieu conjointement à l'aménagement du parc, générant un travail de coordination et de reprise du projet,

**CONSIDERANT** que ces adaptations et modifications, ainsi que l'allongement de la durée de la mission engendre un surcroît de travail pour répondre parfaitement aux demandes de la Ville des Lilas et réaliser la synthèse entre les deux projets,

**CONSIDERANT** que ces éléments nécessitent la signature d'un avenant n° 1 en plus-value au marché passé avec la société SILVA LANDSCAPING, pour un montant de 8 800 € HT soit 10 560 € TTC (TVA à 20%), représentant 11 jours d'études supplémentaires nécessaires,

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article 13 de la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, cet avenant relatif à un marché passé en procédure adaptée n'a plus à être soumis pour avis à la commission d'appel d'offres, mais doit être soumis au Conseil municipal,

**VU** le budget communal

**VU** l'avis de la commission compétente,

**VU** le rapport du représentant légal,

**VU** le projet d'avenant présenté,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de réaménagement du Parc des Bruyères passé avec la société SILVA LANDSCAPING, dont le siège social est situé 45 rue Lepic 75018 PARIS.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 pour un montant de 8 800 € HT (+ TVA à 20 %) soit 10 560 € TTC.

**ARTICLE 3 : DIT** que le montant du marché initial de 30 000 € HT est porté, suite à cet avenant n° 1, à 38 800 € HT (+ TVA à 20 %) soit 46 560 € TTC.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170630-D104\_17-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2017  
Date de réception préfecture : 05/07/2017

**ARTICLE 4 :** DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante, en section d'investissement.

**ARTICLE 5 :** DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,  
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

**Daniel GUIRAUD**



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **05 JUL. 2017**
- et de son affichage le **05 JUL. 2017**  
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

**35 Voix pour**

**Voix contre**

**Abstentions**

**Pas part au vote**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300456-20170630-D104\_17-DE  
Date de télétransmission : 05/07/2017  
Date de réception préfecture : 05/07/2017

